



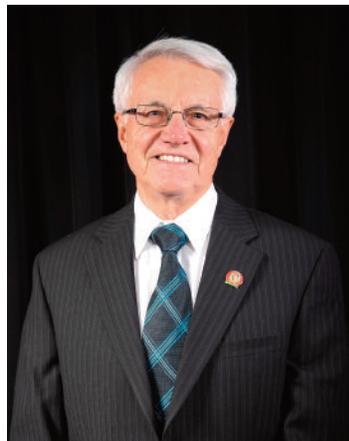
# Saint-Joseph-de-Sorel

## L'Information municipale

### Présentation des Membres du Conseil



**M. Jean-Guy  
Cournoyer**  
Conseiller  
Quartier #1 Poste 1



**Monsieur Olivar Gravel**  
**MAIRE**



**Mme Francine  
Parenteau**  
Conseillère  
Quartier #1 Poste 2

### Membres du Conseil 2013 - 2017



**M. Serge Baron**  
Conseiller  
Quartier #2 Poste 1



**M. Jacques Renaud**  
Conseiller  
Quartier #3 Poste 1



**M. Michel Latour**  
Conseiller  
Quartier #3 Poste 2



**M. Vincent Deguise**  
Conseiller  
Quartier #2 Poste 2



Volume 27 n°4  
Novembre 2013

**Nous vous remercions de votre confiance, notre objectif consiste  
à donner les meilleurs services aux plus bas coûts possibles.**

## SÉANCE ORDINAIRE

13-09-23 :

**Tragédie à Lac Mégantic:** La Ville autorise le versement de 1 000 \$ à titre de contribution au fonds Lac Mégantic pour venir en aide à la municipalité touchée par une tragédie ferroviaire. (C.P. 13-08-12)

**Renouvellement des infrastructures des rues Champlain, Rivard, Bouvier, Filiatrault et de l'Église:** Acceptation du prolongement des travaux d'aménagement des tronçons des rues Champlain et Cadieux et des honoraires professionnels supplémentaires; (191 700 \$ et 9 500 \$). La Ville effectue le paiement de 256 104,25 \$ incluant les taxes et la retenue de 10 %, à l'entrepreneur Danis Construction pour les travaux effectués en date du 25 août 2013 (décompte progressif no 1, 256 104,25 \$). (C.P. 13-08-26)

**Bâtisse sanitaire au parc de la Pointe-aux-Pins:** La Ville octroie le contrat de réalisation des travaux de construction d'une bâtisse sanitaire au parc de la Pointe-aux-Pins au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Beaulieu et Bergeron Inc., au montant de 158 665,50 \$. (C.P. 13-08-26)

**Terrain de l'ancienne église, orientation à l'architecte pour un projet dans le cadre du milieu pôle de vie:**

CONSIDÉRANT que la recommandation CP-13-43 mentionnait, entre autres, de mandater l'architecte Daniel Courmoyer afin que ce dernier produise une esquisse architecturale de style maison Bellevue avec une estimation des coûts dont les honoraires pourraient être déposés au comité de revitalisation de la MRC Pierre-De Saurel et, par la suite, passer à l'étape des plans et devis en bonne et due forme et ce dans le cadre de démonstration et de consultation du pôle milieu de vie;

CONSIDÉRANT que l'architecte demande de connaître certaines orientations en ce qui a trait à l'importance du projet et des dimensions requises;

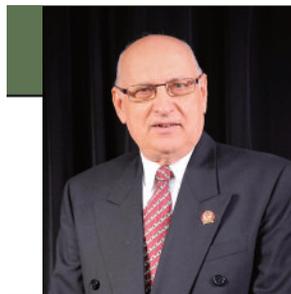
CONSIDÉRANT que les membres du Conseil désirent s'enquérir auprès de l'architecte d'une esquisse, variant de 350 000 \$ à 500 000 \$, pour un bâtiment répondant à la considération du milieu pôle de vie pour un centre communautaire multifonctionnel et intergénérationnel;

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :  
 QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel avise l'architecte de produire une esquisse basée sur une maison de style Bellevue avec un budget établi entre 350 000 \$ et 500 000 \$ et comportant des salles multifonctionnelles avec panneaux amovibles et réaménageables pour un éventuel centre communautaire multifonctionnel et intergénérationnel.

13-10-03 :

**Infrastructures:** La Ville effectue le paiement de 353 250,28 \$ incluant les taxes et la retenue de 10 %, à l'entrepreneur Danis Construction Inc. pour les travaux effectués en date du 15 septembre 2013, le tout tel que décrit au décompte progressif no 2. (rues Rivard, Bouvier, Filiatrault, de l'Église et une partie de Champlain. (C.P. 13-09-23)

**Plantation horticole rue Pie IX :** La Ville effectue le paiement no 1 de 5 818,80 \$ et le paiement no 2 de 17 923,98 \$ à l'entrepreneur « Les Terrassements Multi-Paysages, Inc. ». (C.P. 13-09-23)



**Monsieur Jacques Renaud**

siège présentement comme pro-maire

Monsieur Renaud a été élu conseiller pour la première fois en novembre 2005. Il est membre des comités suivants : Comité Consultatif Environnemental, Comité de la Fête des Bénévoles, Comité de la Fête Nationale, Comité d'Information, Comité de la Politique Familiale locale et MADA, Comité de Négociation et Comité de Protection Civile Municipale.

### Décès de Madame Noëlla Desmarais, ex-conseillère

Le Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel offre ses plus sincères condoléances à la famille de madame Noëlla Desmarais, qui fût conseillère municipale, pour la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel de novembre 1999 à octobre 2013. Madame Desmarais était une femme très impliquée dans sa communauté et d'une grande générosité envers tous. Elle était aussi reconnue pour son bénévolat indéfectible au sein de plusieurs organismes oeuvrant dans la région.



## COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

13-08-27 : (Denis Boisvert, MRC, Olivier Gravel et Martin Valois, Saint-Joseph-de-Sorel, Denis Marion et France Saint-Pierre, Massueville, Normand Gariépy, Technocentre, Josée Plamondon, CLD, Marie-Ève Perreault, MAMROT, Roxanne Dugas, Technocentre, Patrice Sabourin, MFEQ)

Les représentants prennent connaissance de la planification stratégique dynamique de la MRC Pierre-De Saurel et adoptent le rapport annuel du FSTD (Fonds de soutien aux territoires en difficulté). Par la suite, ils font le suivi des dossiers en cours : Programme Rénofamille–Solution Desjardins, ainsi que ceux concernant Saint-Joseph-de-Sorel soient, embellissement de la cour de l'école Martel, route industrielle à Saint-Joseph-de-Sorel, terrain de l'ancienne église, du parc du pont Turcotte, du Parc du Canon et du parc de l'Ilménéte

## COMITÉ RÉGIONAL DE LA FAMILLE (CRF)

13-09-17 : (Olivier Gravel, président, Jacques Renaud, Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, Véronique Massé, coordonnatrice, France Desjardins, St-Gérard, Michel Blanchard, St-David, Michèle Lacombe Gauthier, Ville de Sorel-Tracy, Myriam Cournoyer, Sainte-Anne-de-Sorel, Patricia Salvas, St-Robert, P.-P. Simard, Sainte-Victoire-de-Sorel)

Les membres font le retour sur les développements dans les municipalités dont le suivi sur l'abandon du Comité MADA de la municipalité de St-Aimé qui est remplacée par Saint-Ours. Ensuite, ils font le point sur l'avancement de la démarche MADA: discussion sur la définition de la personne aînée, sur les valeurs de la politique des aînés, sur la mission de cette politique et sur les axes d'intervention de la politique. Enfin, ils font un retour sur l'activité Défi-Parc et la distribution des inventaires de parcs ainsi que des projets 2014.

## MRC DE PIERRE-DE SAUREL

### SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

13-08-28 :

**Rapport mensuel des conseillers régionaux :** Le Maire de Saint-Joseph-de-Sorel dépose son rapport mensuel : Comité ZIP du lac St-Pierre; Comité Régional de la famille et le Comité de diversification et de développement durable.

**Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) :** Adoption du rapport annuel du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) pour l'an 2012 et mise à jour de son plan de diversification et de développement et confirmation d'engagements budgétaires (parc du Canon et terrain de l'ex-église).

**Écocentre régional :** Estimation des coûts pour la construction de l'écocentre régional, autorisation de lancer un appel d'offres public pour sa construction et signature de l'offre d'achat pour le terrain.

**Nomination :** Nomination des administrateurs du c.a. de la compagnie gérant le complexe éolien (Réjean Dauplaise, Raymond Arel, Dominique Bouchard, Benoît Lefebvre et J.-P. Salvas)

**Personnel :** Autorisation concernant le remplacement de la coordonnatrice aux communications madame Josée-Ann Bergeron par monsieur Maxime Salois et embauche de madame Stéphanie Cournoyer au poste de secrétaire.

13-09-11 :

**Écocentre :** Autorisation pour la signature de l'acte de vente pour l'achat de l'écocentre régional.

**Écocollectivité :** Adoption du rapport annuel de la démarche de l'écocollectivité et adoption de la mise à jour du plan de diversification et de développement du FSTD (Fonds de soutien des territoires en difficulté).

13-10-09 :

**Gestion des matières résiduelles :** Ratification du mandat de SMI dans le dossier de l'écocentre régional; report de l'octroi du contrat de construction de l'écocentre régional et adoption d'une résolution demandant l'autorisation du MAMROT de négocier de gré à gré avec le Recyclo-Centre pour le contrat de gestion de l'écocentre régional.

**Planification stratégique :** Acceptation de l'offre de service du Technocentre dans le cadre de la démarche de l'écocollectivité.

**Politique familiale :** Intégration de la Ville de Saint-Ours en remplacement de la municipalité de Saint-Aimé dans le programme MADA.

**Rapport S.Q. :** Dépôt du rapport annuel d'activités de la S.Q. poste de la MRC de Pierre-De-Saurel.

## RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

### SÉANCE SPÉCIALE DU :

13-09-24 : (Olivier Gravel, président, Pierre Lacombe, Yvon Bibeau, Charles-Éric Noël et André Tremblay, Aquatech, ainsi que Louis Cardin, sec.-trésorier) Les délégués adoptent le budget 2014 : 1 115 000 \$ (+ 1,83% de 2013). Un projet de collecte et de disposition des boues est planifié et une assemblée spéciale est projetée en avril 2014. Des dépenses sont affectées au surplus accumulé pour le budget 2014 : soit la réfection d'une pompe à P-8 (28 000 \$) et à P-9 (12 000 \$).

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GARE DE SOREL ET DU CIT SOREL-VARENNES

### SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

13-09-20 : (Martin Damphousse, président, Réjean Dauplaise, Olivier Gravel, Alexandre Belisle, François Gamache, ainsi que Yvon Massicotte, sec. trésorier, Jacques Sicard, dg, Murielle Allatt, sec.-trésorière adjointe et Paul-Émile Tellier). Les délégués établissent les conditions globales de location des locaux au terminus, font le suivi dans le dossier des assurances des administrateurs et du contrat de la firme Gestrans et donnent les orientations concernant l'entretien des infrastructures.

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY, SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH

### SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

13-09-09 : (Olivier Gravel, président, Francine Parenteau, Yvon Bibeau, Claude Pothier ainsi que Luc Airoidi et Raymond Lamoureux et Vicky Bussière) Les délégués autorisent les dépenses suivantes : pose de la céramique (15 173 \$); le paiement numéro 9 de la mise à niveau du réservoir d'alun et de soude caustique (4 149,45 \$); regroupement d'achat avec l'UMQ pour les produits chimiques; l'achat d'un catalyseur de chlore (4 785 \$ plus taxes); l'achat du doseur de chlore (4 508 \$ plus taxes); les travaux de plomberie effectués par RFP (4 495,75 \$) et quadra chimie (10 179,76 \$); pour l'appel d'offres pour l'engagement du vérificateur pour trois ans. Enfin, ils adoptent le budget 2014 : total des dépenses 1 203 570 \$ soit 15 432 \$ de plus que l'an dernier, etc.

## Partenariat réussi

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, l'école Martel, le Club Lions et le Chez-Nous de St-Joseph ont joint leur effort pour concrétiser le projet "Les jeunes explorateurs".

L'activité "Les jeunes explorateurs" sert à aider certains élèves ciblés de l'école Martel à faire leurs travaux scolaires après les heures de cours. Pour ce faire, il nous faut un local adéquat qui ne s'apparente pas aux locaux traditionnels des écoles.

Après l'école, les élèves se rendent au local des Lions où ils peuvent prendre une pause en jouant à des jeux de sociétés avant d'entreprendre leurs devoirs et travaux sous la supervision d'adultes compétents.

L'objectif de ce projet est de préparer l'intégration d'élèves aux exigences du niveau secondaire en les initiant à des méthodes de travail spécifiques qui favoriseront leurs réussites futures.

Nous remercions particulièrement le Club Lions de St-Joseph de même que le Chez-Nous qui ont collaboré avec la municipalité. Ces deux organismes ont offert leur local pour permettre à des jeunes de réussir leur scolarisation. Par ce genre d'initiative, la municipalité et ses partenaires luttent contre le décrochage scolaire et permet à des jeunes d'espérer un avenir plus prometteur.

**Jacques Renaud**  
Conseiller et responsable des  
Questions familiales et des aînés



## OyéOyé

La Maison de Jeunes de Sorel offre le projet «Les Explorateurs» aux élèves de l'école Martel. C'est un projet d'aide aux devoirs et leçons visant la persévérance scolaire. Nous sommes vraiment choyés car le projet se déroule à la maison des Lions sur la rue Élisabeth. Nous remercions la ville de St-Joseph et le club des Lions pour leur grande générosité.

Jeudi le 19 décembre 2013, de 16h15 à 17h15, les jeunes de 9 à 12 ans circuleront dans le quartier. Décorés d'articles de Noël, ils joueront des airs de Noël avec des instruments qu'ils auront fabriqués lors de leurs ateliers de bricolage.

Si le coeur vous en dit, nous vous invitons à sortir sur vos perrons afin de les encourager en leur souhaitant joyeux Noël ou en leur envoyant la main.

**Lucie Champagne**  
Directrice



**Local aux familles** invite les familles de  
St-Joseph de Sorel à leur fête de Noël  
(enfants de 0-5 ans et leurs parents)

**Vendredi, 13 décembre de 11h à 15h**

**Buffet gratuit**

**Cadeaux du père Noël**  
**Bricolage, conte de Noël et plus!**  
(pour les 60 premiers enfants arrivés)



**100%  
GRATUIT**

Information Sophie Giguère : 450-881-3287

Où ? 303 rue Élisabeth, Saint-Joseph-de-Sorel (en haut de l'Hôtel de Ville)

Action **Réseau de Parents** du projet



## 7<sup>e</sup> ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF

Le vendredi 6 septembre 2013, lors d'une magnifique journée ensoleillée, se tenait la 7<sup>e</sup> Édition du Tournoi de Golf de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, en partenariat avec son Club Lions au Club de golf Sorel-Tracy « Les Dunes ».

Cette édition, sous la présidence d'honneur de monsieur Richard Lahaye, président de Les Forges de Sorel Cie, a permis d'amasser des bénéfices de 14 486,04 \$. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a remis sa part dudit bénéfice à la Maison Halte Soleil de Saint-Joseph-de-Sorel, maison de répit pour les proches de personnes handicapées.

Le Club Lions Saint-Joseph-de-Sorel remettra sa part dudit bénéfice à la marche pour le cancer « Relais pour la vie », à la Fondation de l'Hôtel-Dieu - Département Ophtalmologie ainsi qu'à la Maison Halte Soleil.

Félicitations aux organisateurs, merci aux généreux commanditaires à tous les participants ainsi qu'aux bénévoles qui ont fait de ce tournoi une réussite.

Au plaisir de vous rencontrer l'an prochain pour la 8<sup>e</sup> Édition qui se tiendra vendredi le 5 septembre 2014 au Club de golf Sorel-Tracy « Les Dunes ».



## BÉNÉVOLES DE L'ANNÉE 2013

Cette année, une seule présentation incluent le et la bénévole de l'année 2013.

Premièrement, nos deux individus sont des étrangers car ils ne sont pas nés à Saint-Joseph-de-Sorel. Portent-ils des signes ostentatoires, kipka, foulard, hijab, burgas, etc... Mais non, l'un est né sur une ferme et l'autre à Sorel. Leurs frères et soeurs pour l'un trois (3) et l'autre six (6) avec la possibilité de former une équipe de hockey à chacune des positions.

Un de nos bénévoles a même été assistant pro à Laval-sur-le-Lac, Club de Golf reconnu, par contre aujourd'hui son «hobbies» c'est les quilles. C'est tout un passage des petites balles aux grosses boules. Cela le dérange en rien car il sait opérer grosses machines ou petites, son métier opérateur.

Parlons un peu d'elle : son travail l'interpelait beaucoup, les plaintes, les excuses, les « ce n'est pas de ma faute » pour elle c'était son pain et son beurre de la journée. Pour se défouler après avoir été si réclamée, un seul cri la satisfaisait et c'est « Bingo », j'ai gagné. Croyez le ou non, son petit fils Justin fait de la course automobile et notre bénévole travaillait en réclamation pour une firme d'assurance. Indice supplémentaire, son surnom à son travail était Mina, l'organisatrice de soirée de tricot ou elle savait mettre du piquant afin que toutes ricanent un bon coup.

De plus, dans le portrait il y a une petite fille qui se prénomme Émilie, elle joue au hockey de haut niveau, pas surprenant elle tient de son grand oncle Roger qui a été le premier gardien de

but du Québec à obtenir le trophée Jacques Plante lorsqu'il jouait à Saint-Jérôme.

Ah oui, celle-là il ne faut pas l'oublier : le père de notre bénévole féminine chantait dans les soirées son surnom Bébé Charles. Faut croire que notre bénévole masculin a trouvé la fille de Bébé Charles un beau bébé car il l'a marié.

Vous les avez sûrement reconnus, ils forment un couple, ils sont discrets, disponibles et des bénévoles exemplaires. Ils sont membres du Club Lions de Saint-Joseph-de-Sorel et ils s'impliquent tous les deux auprès des citoyens de tous âges de notre communauté.

**Monsieur DONAT LALANCETTE et sa conjointe, Madame DANIELLE COURNOYER LALANCETTE, bénévoles de l'année 2013 de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.**



### GYMNASTIQUE DOUCE

Jour : Vendredi  
 Heure : de 09h00 à 10h00  
 Durée : du 10 janvier au 16 mai 2014  
 Lieu : Salle municipale # 2  
 702, rue Montcalm,  
 Saint-Joseph-de-Sorel  
 Coût : Gratuit

Vous devez **vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnelle au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy** durant les heures d'ouverture du bureau. Pour toutes informations, contactez Madame Maryse Fontaine, personne ressource au 450-743-1285.

**N.B. À l'inscription vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance et/ou baptistère.**

### GYMNASTIQUE INTELLECTUELLE

Jour : Mardi  
 Heure : de 09h00 à 11h00  
 Durée : du 21 janvier au 15 avril 2014  
 Lieu : Salle municipale # 2  
 702, rue Montcalm,  
 Saint-Joseph-de-Sorel  
 Coût : Gratuit

Vous devez **vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnelle au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy** durant les heures d'ouverture du bureau. Pour toutes informations, contactez Madame Maryse Fontaine, personne ressource au 450-743-1285.

**N.B. À l'inscription vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance et/ou baptistère.**

### YOGA STRETCHING

Jour : Jeudi  
 Heure : de 15h15 à 16h15  
 Durée : du 9 janvier au 15 mai 2014  
 Lieu : Salle municipale # 2  
 702, rue Montcalm,  
 Saint-Joseph-de-Sorel  
 Coût : Gratuit

Vous devez **vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnelle au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy** durant les heures d'ouverture du bureau. Pour toutes informations, contactez Madame Maryse Fontaine, personne ressource au 450-743-1285.

**N.B. À l'inscription vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance et/ou baptistère.**

### BIENVENUE CHEZ NOUS

J'aimerais porter à l'attention des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, qu'une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4<sup>e</sup> mardi du mois à 15h30 et 18h30.



**Soyez au courant de ce qui se passe dans notre Ville.**

Pour votre information voici les dates :  
 26 novembre 2013 -24 décembre 2013

### CLUB DE FER SAINT-JOSEPH

Pour tous ceux et celles désirant se joindre au Club de Fer Saint-Joseph pour la saison 2014, veuillez prendre note que le montant d'inscription est de 30 \$ pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et 35 \$ pour les autres Villes.

Pour information communiquez avec  
**Monsieur Julien Paul au 450 742-0262**

### CLUB DE SCRABBLE

Venez vous joindre au Club de scrabble « Si j'osais » affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit: 702, rue Montcalm | Salle numéro: 1  
 Jour: Tous les mardis | Arrivée: 18h45



**Informations  
 Madame Monique Cool  
 450 743-8197**

### BINGO RÉCRÉATIF

Tous les mercredis après-midi à 13h30, il y a un bingo récréatif au sous-sol de l'église Marie-Auxiliatrice organisé par le Chez-Nous de Saint-Joseph.

**Les profits seront remis au  
 Chez-Nous de Saint-Joseph.**

**Nous vous attendons en grand nombre !**

### TEMPS LIBRE SOREL-TRACY

Vous recevez dans le publi sac le bulletin publicitaire « Temps Libre » du Service des loisirs, « Sports, culture et vie communautaire » de la Ville de Sorel-Tracy qui propose plusieurs activités aquatiques, sportives, culturelles, etc.

Pour vous inscrire aux activités offertes par la Ville de Sorel-Tracy, vous devez **obligatoirement** posséder votre carte Accès-Loisir valide et vous présentez au Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy. La carte Accès-Loisir est disponible à l'une ou l'autre des bibliothèques de Sorel-Tracy sur présentation d'une preuve de résidence et d'identité.

Pour information communiquez au : **450 780-5600**



## Concours de décorations du Temps des Fêtes

Toutes les saisons sont des occasions de participer à l'embellissement de notre Ville. À cet effet, le Conseil municipal annonce la tenue du concours de décorations du Temps des Fêtes proposé aux résidents. Laissez-vous inspirer par l'esprit festif du temps de Noël et donnez des airs de fête à l'extérieur de votre résidence, le parterre, le balcon, les fenêtres.

Durant le mois de décembre, les conseillers, conseillères sillonneront les rues de notre ville afin de repérer les décors extraordinaires. Peut-être serez-vous parmi les trois gagnants (un par quartier) d'un bon d'achat d'une valeur de 100\$. L'originalité, le choix des matériaux, l'harmonie du décor et des couleurs et la quantité d'éléments de décoration seront les critères d'appréciation qui guideront les membres du Conseil au cours de leur visite.

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire pour être concurrent. Il suffit tout simplement de participer, c'est-à-dire de contribuer à rendre encore plus joli et attrayant notre ville, en réalisant un magnifique décor du Temps des Fêtes.



## TOURNOI HOCKEY Aréna Aussant

**Tournoi Pee-Wee**  
Du 21 nov. au 1er déc. 2013

**Atome - Club Optimiste**  
Du 3 au 12 janvier 2014

**Tournoi Intermédiaire**  
Du 8 au 16 mars 2014

**Tournoi Rio Tinto**  
Du 14 au 18 avril 2014

**Tournoi Féminin**  
Du 19 et 20 avril 2014

**Tournoi Industriel**  
Du 23 au 27 avril 2014

## HORAIRE - HOCKEY LIBRE

**Jour :** DIMANCHE

**Heure :** De 9h20 à 10h45

**Coût :** 5 \$  
(payable sur place avant la partie)  
(gratuit pour les 2 premiers gardiens)

**Dates :** 8, 22 et 29 décembre 2013  
19 janvier 2014  
2, 16 et 23 février 2014

**N.B. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel se dégage de toutes responsabilités.**

## DISPONIBILITÉS DE GLACE

Des heures de glace sont encore disponibles à l'aréna. Organisez-vous des équipes et venez vous divertir en famille, entre amis, employés,... tout en faisant de l'activité physique. Les heures encore disponibles sont tous les vendredis soirs de 22h30 à 23h45 et il y a encore quelque samedi à 20h00 et dimanche après-midi.

Veillez contacter la coordonnatrice, Raymonde Latour en composant le **450 743-3205** à l'aréna ou à l'Hôtel de Ville au **450 742-3744**.

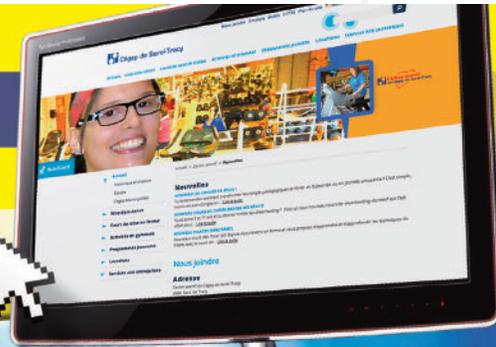
**RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT**

**HORAIRE - PATINAGE LIBRE**  
 GRATUIT

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
2 décembre 2013 de 13h30 à 15h30	3 décembre 2013 de 13h30 à 15h30	4 décembre 2013 de 13h30 à 15h30	5 décembre 2013 de 13h30 à 15h30	6 décembre 2013 de 13h30 à 15h30
9 décembre 2013 de 13h30 à 15h30	10 décembre 2013 de 14h00 à 16h00	11 décembre 2013 de 13h30 à 15h30	12 décembre 2013 de 13h30 à 15h30	13 décembre 2013 de 13h30 à 15h00
16 décembre 2013 de 13h30 à 14h45	17 décembre 2013 de 14h00 à 16h00	18 décembre 2013 de 13h30 à 15h30	19 décembre 2013 de 13h30 à 15h30	20 décembre 2013 <b>ANNULÉ</b>
23 décembre 2013 de 13h30 à 15h30	24 décembre 2013 <b>ARÉNA FERMÉ</b>	25 décembre 2013 <b>ARÉNA FERMÉ</b>	26 décembre 2013 <b>ARÉNA FERMÉ</b>	27 décembre 2013 de 13h30 à 14h45
30 décembre 2013 de 13h30 à 15h30	31 décembre 2013 <b>ARÉNA FERMÉ</b>	1er janvier 2014 <b>ARÉNA FERMÉ</b>	2 janvier 2014 <b>ARÉNA FERMÉ</b>	3 janvier 2014 <b>ANNULÉ</b>
6 janvier 2014 de 13h30 à 15h30	7 janvier 2014 de 13h30 à 15h30	8 janvier 2014 de 13h30 à 15h30	9 janvier 2014 de 14h00 à 16h00	10 janvier 2014 de 13h30 à 15h00
13 janvier 2014 de 13h30 à 14h45	14 janvier 2014 de 14h00 à 16h00	15 janvier 2014 de 13h30 à 15h30	16 janvier 2014 de 13h30 à 15h30	17 janvier 2014 de 13h30 à 14h45
20 janvier 2014 de 13h30 à 15h30	21 janvier 2014 de 14h00 à 16h00	22 janvier 2014 de 13h30 à 15h30	23 janvier 2014 de 13h30 à 15h30	24 janvier 2014 de 13h30 à 15h00
27 janvier 2014 de 13h30 à 15h30	28 janvier 2014 de 14h00 à 16h00	29 janvier 2014 de 13h30 à 15h30	30 janvier 2014 de 13h30 à 15h30	31 janvier 2014 de 13h30 à 14h45
3 février 2014 de 13h30 à 15h30	4 février 2014 de 14h00 à 16h00	5 février 2014 de 13h30 à 15h30	6 février 2014 de 13h30 à 15h30	7 février 2014 de 13h30 à 14h45
10 février 2014 de 13h30 à 15h30	11 février 2014 de 14h00 à 16h00	12 février 2014 de 13h30 à 14h45	13 février 2014 de 13h30 à 15h30	14 février 2014 de 13h30 à 15h00
17 février 2014 de 13h30 à 15h30	18 février 2014 de 14h00 à 16h00	19 février 2014 de 13h30 à 15h30	20 février 2014 de 13h30 à 15h30	21 février 2014 de 13h30 à 14h45
24 février 2014 de 13h30 à 15h30	25 février 2014 de 14h00 à 16h00	26 février 2014 de 13h30 à 14h45	27 février 2014 de 13h30 à 15h30	28 février 2014 de 13h30 à 15h30
3 mars 2014 de 13h30 à 15h30	4 mars 2014 de 13h30 à 15h30	5 mars 2014 de 13h30 à 15h30	6 mars 2014 de 13h30 à 15h30	7 mars 2014 de 13h30 à 15h30
10 mars 2014 de 13h30 à 15h30	11 mars 2014 de 14h00 à 16h00	12 mars 2014 de 13h30 à 15h30	13 mars 2014 de 13h30 à 14h45	14 mars 2014 de 13h30 à 15h30
17 mars 2014 de 13h30 à 15h30	18 mars 2014 de 13h30 à 15h30	19 mars 2014 de 13h30 à 14h45	20 mars 2014 de 13h30 à 15h30	21 mars 2014 de 13h30 à 15h00
24 mars 2014 de 13h30 à 15h30	25 mars 2014 de 14h00 à 16h00	26 mars 2014 de 13h30 à 15h30	27 mars 2014 de 13h30 à 14h45	28 mars 2014 de 13h30 à 15h30
31 mars 2014 de 13h30 à 15h30	1er avril 2014 de 13h30 à 15h30	2 avril 2014 de 13h30 à 14h45	3 avril 2014 de 13h30 à 15h30	4 avril 2014 de 13h30 à 15h30
7 avril 2014 de 13h30 à 15h30	8 avril 2014 de 14h00 à 16h00	9 avril 2014 de 13h30 à 15h30	10 avril 2014 de 13h30 à 14h45	11 avril 2014 de 14h00 à 16h00
14 avril 2014 de 14h00 à 16h00	15 avril 2014 de 13h30 à 15h30	16 avril 2014 de 13h30 à 14h45	17 avril 2014 de 13h30 à 15h30	18 avril 2014 de 13h30 à 15h00

**CONSULTEZ NOTRE  
NOUVEAU SITE INTERNET  
POUR LES DÉTAILS DES SERVICES!**

[www.cegepst.qc.ca/centre-sportif](http://www.cegepst.qc.ca/centre-sportif)



**PROGRAMMES  
CÉGEP/MUNICIPALITÉS**



## Extra-AÉROBIE

14 ANS ET PLUS

SESSION D'HIVER DÉBUTANT  
LE 7 JANVIER 2014  
(DURÉE DE 10 SEMAINES)

**COURS  
DE GROUPE  
ET DE MISE  
EN FORME**

## Cours DE GOLF

Pour tous les niveaux de golfeurs !

**INSCRIPTIONS LIMITÉES**



## Congés EN FOLIE! 5 À 10 ANS

En congé férié pour la journée? Viens bouger et t'amuser au Cégep!

## COURS DE cheerleading récréatif 5 À 11 ANS

Viens apprendre les techniques de base du cheerleading tout en t'amusant sous la supervision d'entraîneur(e)s certifié(e)s.



## Kino GYM-ATOUT

CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

Ouvert 7 jours sur 7

**NOUVEAU!**  
AIR CLIMATISÉ!

- Abonnement « Essai d'un mois » disponible!
- Abonnement « parent/enfant » (10 à 13 ans)

### Tout abonnement comprend :

- Évaluation de la condition physique
- Prescription d'entraînement personnalisé
- Encadrement sécuritaire assuré par nos diplômés universitaires en activité physique
- Accès gratuit au badminton libre du Cégep
- Prêt de serviettes et cadenas

*Différents types d'abonnements en fonction de vos besoins!*

**AUCUN FRAIS INITIAUX**

**Fêtes D'ENFANTS 5 À 13 ANS**

Escalade, trampoline, animation et plus encore!

**BADMINTON libre 10 ANS ET PLUS**

**REBELLES Location DE GYMNASE**

**Location D'ÉQUIPEMENT DE PLEIN AIR**

Profitez de notre service de location de raquettes ultralégères et de skis de fonds.

### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

3000, boulevard de Tracy, Sorel-Tracy (Québec) J3R 5B9

**450 743-9127**



**Extrait du règlement municipal 251 concernant la garde des chats, chiens et autres animaux**

Commet une infraction aux termes du présent règlement, tout propriétaire, possesseur ou gardien, d'un chat, chien ou autres animaux qui causent ou laissent subsister une telle nuisance, à savoir :

**CHATS**

- La présence d'un chat dans les places publiques intérieures et les édifices municipaux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel;
- La présence d'un chat dans les parcs et terrains de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- La présence d'un chat sur une propriété privée sans le consentement du propriétaire, locataire ou occupant de cette propriété ;
- Le défaut par le propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de nettoyer par tous les moyens appropriés, tout lieu public ou privé, sali par les matières fécales de son chat ;
- Le fait pour un propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de laisser salir ou endommager la propriété d'autrui ou de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le fait de laisser errer un chat dans les rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

**AUTRES ANIMAUX**

- Il est interdit comme nuisance publique de garder ou élever dans les limites de la Ville :
- Un ou plusieurs coqs;
- Un ou plusieurs pigeons;
- Tout reptile tel que serpent, lézard, crocodile, iguane;
- Tout animal carnassier, sauf un chien ou un chat, tel que loup, renard, chacal, guépard, jaguar, léopard, lion, lynx, ours, hyène ou tout autre animal sauvage.

**CHIENS**

- Il est défendu à tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien dans la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, de le laisser errer dans les chemins, rues et places publiques ainsi que sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de tels terrains privés, et tel propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher son chien d'errer, soit en l'attachant, en le clôturant, en l'enclavant ou de toute autre manière.
- Seuls les chiens tenus en laisse et accompagnés de leur maître peuvent circuler dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Le défaut d'obtenir une licence conformément au présent règlement ;
- Le défaut de faire porter en tout temps au chien une plaque conformément au présent règlement ;
- Le défaut de tenir en laisse un chien dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le défaut de tenir un chien attaché, clôturé ou autrement enclavé ;
- Le défaut d'enfermer ou d'isoler une chienne en rut ;
- Le défaut de nettoyer par tous les moyens appropriés tout lieu public ou privé sali par les matières fécales d'un chien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de se rendre sur un terrain privé autre que celui de son propriétaire, son possesseur ou son gardien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de déranger les ordures ;
- Tout chien qui, en errant, aboyant, mordant, hurlant, courant les animaux, les véhicules automobiles, les cyclistes et les piétons, ou qui autrement trouble de quelque façon la paix de qui que ce soit.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

Quiconque contrevient à quelque disposition du présent règlement commet une infraction et est passible des amendes prévues audit règlement.

**Service d'escouade canine de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel**

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a conclu dernièrement une entente temporaire avec le Centre Canin International pour les chiens et autres animaux.

Voici le numéro sans frais à composer pour les rejoindre : **1-800-363-0358**

En effet, vous devez communiquer avec le Centre Canin International et laisser vos coordonnées pour vous rejoindre, si vous avez :

- **trouvé un chien errant que vous avez récupéré**  
(Veuillez prendre en note le numéro de la médaille ou s'il ne possède pas de médaille, veuillez prendre en note la description du chien, le secteur et le moment où il a été retrouvé.)
- **perdu un chien**  
(Veuillez indiquer la description du chien, le jour et le secteur où le chien a été perdu.)

Les propriétaires d'animaux perdus devront assumer des frais d'hébergement auprès du Centre Canin International lors de la récupération de ceux-ci.

Pour les cas de chats ou autres animaux, vous devez communiquer aussi avec le Centre Canin International. Pour un problème de chats ou autres animaux errants, toujours en liberté, des cages peuvent être mises à votre disposition (prêt gratuit de la cage par la Ville ou des frais de location de 50 \$ par cage auprès du Centre Canin International).

**Toutefois, dans le cas du ramassage de ces animaux des frais minimum de 50 \$ s'appliqueront et seront à la charge du citoyen.**

## • PERMIS DE RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

Lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre résidence ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, d'un abri temporaire, d'une clôture, etc... N'oubliez pas de vous procurer votre permis de rénovation et/ou de construction, en communiquant à l'Hôtel de Ville pour y faire préparer ledit certificat, **au moins une semaine**, avant la date prévue des travaux

## • PERMIS POUR L'INSTALLATION D'UNE PISCINE

Le règlement de construction concernant les piscines creusées et/ou hors-terre a été modifié et un permis (gratuit) est obligatoire pour installer une piscine.

## • EXTRAIT DU RÈGLEMENT PAIX ET BON ORDRE (entretien des bâtisses et autres)

Il est défendu à toute personne qui possède ou occupe un terrain vacant ou construit, qui y réside ou non, de le tenir dans un état de malpropreté telle qu'il soit une nuisance pour les voisins ou les passants.

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou autre bâtisse doit tenir cette maison ou bâtisse ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libres de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque.

Constitue une nuisance publique le fait de placer, déposer, accumuler ou amonceler de la terre, du sable, du gravier, de la pierre, de la ferraille, des pièces ou carcasses d'automobiles ou autre machinerie, des objets de rebut, des guenilles, du bois de seconde main, des métaux, du caoutchouc, des pneus usagers ou autres objets ou substances de même nature sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Constitue une nuisance publique le fait de laisser croître des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes et de laisser des ferrailles, des déchets, des détritiques, des ordures, des papiers, des bouteilles vides ou des substances malpropres ou nauséabondes sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Nous demandons aux citoyens de garder leur propriété ou terrain propre.

Constitue aussi une nuisance publique les personnes qui poussent sur la propriété d'autrui ou dans une rue, un chemin ou une place publique la neige provenant de leur propriété ou qui amoncellent de la neige ou toute autre chose sur la propriété d'autrui ou dans les rues, allées ou places publiques ;

## • ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation s'il y a lieu au coût de 10,00 \$.

## • BACS ROULANTS (gris et bleus)

### Propriété de la ville

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a distribué en 2005, et ce **gratuitement**, des bacs roulants pour la cueillette des ordures ménagères et pour la récupération à tous les immeubles de Saint-Joseph-de-Sorel.

Chaque bac a son propre numéro de série qui a été assigné aux immeubles de la Ville et inscrit dans un registre.

Il est **très important** lors d'un **déménagement** de vous assurer que les bacs roulants (gris et bleus) demeurent à l'immeuble que vous allez quitter car ils sont la propriété de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

La Ville demeure propriétaire desdits bacs; toutefois **les propriétaires des immeubles seront responsables de l'entretien, la réparation et le remplacement de ces derniers.**

## POLITIQUE DE TARIFICATION FAMILIALE

La politique de tarification familiale s'applique aux activités offertes par la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel de la façon suivante :

### PAYABLE À 100% - 1<sup>re</sup> activité

Inscription à l'activité dont le coût est le plus élevé.

Un rabais de 50% du coût d'inscription est applicable sur l'inscription d'un prestataire de la Sécurité du revenu ou d'une personne à faible revenu.

### PAYABLE À 50% - 2<sup>e</sup> enfant

En ordre décroissant du prix (en prenant la 2<sup>e</sup> activité la plus chère)

Un rabais de 75% du coût d'inscription est applicable sur l'inscription d'un 2<sup>e</sup> enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu ou d'une personne à faible revenu.

### GRATUIT - 3<sup>e</sup> enfant ou +

Toujours en ordre décroissant du prix

Le même processus se répète pour l'inscription à plus d'une activité d'un ou plusieurs enfants d'une même famille.

Jean, 4 ans, suit un cours à 50 \$, paiera 100% - 1<sup>er</sup> enfant

Simon, 11 ans, suit un cours à 45 \$, paiera 50% - 2<sup>e</sup> enfant

Marc, 10 ans, suit un cours à 42 \$, sera gratuit - 3<sup>e</sup> enfant

Simon suit un 2<sup>e</sup> cours à 40 \$, paiera 100%

Il entre dans un deuxième processus et devient - 1<sup>er</sup> enfant.

Jean suit un 2<sup>e</sup> cours à 38 \$, paiera 50%.

Il entre dans un deuxième processus et devient - 2<sup>e</sup> enfant.

**N.B :** Les prestataires de la **Sécurité du revenu** sont tenus de présenter le carnet de réclamation (carte-médicaments) du mois courant afin de bénéficier de la tarification réduite. Les personnes à faible revenu doivent présenter un avis de cotisation reçu du gouvernement fédéral ou provincial où figure le total des revenus des deux conjoints qui doit être inférieur à 25 000 \$.

## ENTREPOSAGE DE BACS

Le nouveau règlement concernant l'entreposage des bacs est en vigueur. Vous devez entreposer ceux-ci dans la cour arrière de votre propriété. S'ils sont dans les cours latérales, vous devez les dissimuler de la voie publique de circulation à l'aide d'un écran visuel.

## IMPORTANT ÉMISSION D'UN PERMIS

**Pour vous procurer le permis nécessaire, il serait préférable de communiquer avec le bureau de l'Hôtel de Ville au 450-742-3744, afin de faire préparer le formulaire nécessaire à l'émission du permis.**

## SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF RURAL DISPONIBLE DANS VOTRE MUNICIPALITÉ



AVEC STACR, SE DÉPLACER N'EST PLUS UN PROBLÈME DE MOBILITÉ!

Transport du lundi au samedi, de 7 h à 23 h 30 et le dimanche et les jours fériés, de 9 h à 23 h 30  
 Tarifs de 3 à 6 \$ par déplacement, selon la destination (plus de 25 points de chute sur le territoire de la MRC)  
 Réservation obligatoire la veille du départ avant midi



SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ  
ET COLLECTIF RÉGIONAL DE LA  
MRC de Pierre-De Saurel

[WWW.MRCPIERREDESAUREL.COM/TRANSPORTMRC](http://WWW.MRCPIERREDESAUREL.COM/TRANSPORTMRC)

Pour plus d'information : 450 746-7827  
sans frais : 1 855 751-7827

## Programmes d'aide à la rénovation ou à l'adaptation de domicile

La MRC de Pierre-De Saurel offre des programmes de rénovation ou d'adaptation de domicile pour permettre aux ménages à faible revenu d'effectuer des travaux sur leur résidence.

### RénoVillage

(Aide financière pouvant atteindre 10 000\$)

- Être propriétaire-occupant d'une maison ou d'un logement (duplex) ayant une valeur uniformisée inférieure à 90 000 \$ (selon le compte de taxes municipales 2012);
- Avoir un revenu du ménage inférieur à 36 300 \$ (le pourcentage d'aide varie selon le revenu et le nombre de personne composant le ménage);
- Pour les propriétés situées sur le territoire de la ville de Sorel-Tracy : seules les propriétés desservies par un seul service (aqueduc OU égout) sont admissibles;
- Ne jamais avoir bénéficié de la subvention du programme RénoVillage.

### Adaptation de domicile (PAD)

(Aide financière à partir de : 16 000\$ / personne admissible)

- Avoir un handicap nécessitant des travaux d'adaptation de domicile;
- D'autres conditions s'appliquent

Pour plus d'informations :  
Benoit Jolicoeur, T. P.  
MRC de Pierre-De Saurel  
450 743-2703, poste 228

MRC  
DE Pierre-De Saurel

SCHL CMHC  
AU CŒUR DE L'HABITATION

Société  
d'habitation  
Québec

Toutes les collectes s'effectuent le jeudi, entre 6h30 et 19h00. Il est donc conseillé de toujours placer vos bacs en bordure de la rue la veille de la collecte, mais après 19h00. **Pour toute autre plainte, question ou commentaire** concernant les collectes de déchets, de matières recyclables ou aux collectes spéciales, contactez la MRC de Pierre-De Saurel au 450 743-2703 ou par courriel à [mrc@pierredesaurel.com](mailto:mrc@pierredesaurel.com)

## COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères s'effectue, à toutes les semaines de la mi-avril à la mi-octobre inclusivement et la période aux deux semaines est de la mi-octobre à la mi-avril de l'année suivante.

## MATIÈRES RECYCLABLES

La collecte des matières recyclables s'effectue le jeudi au deux semaines. Déposer dans vos bacs bleus les matières recyclables suivantes: papier, carton, verre, plastique, métaux, boîtes de conserves, canettes, etc.)

## BACS ROULANTS - BRIS ET ACHAT

### Bris de bac roulant

Si vous possédez un bac roulant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et que votre bac subit un bris lors de la collecte de déchets ou de matières recyclables, vous devez communiquer directement avec monsieur Robert Mandeville de la compagnie EBI en composant le (450) 880-0825. Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

### Achat de bac roulant

Si vous désirez vous procurer un bac roulant supplémentaire ou si vous n'avez pas de bac roulant actuellement et que vous désirez en faire l'achat, vous pouvez vous procurer des bacs roulants (360 litres) à déchets ou à recyclage auprès d'un commerce de détail, soit chez Rona Bibeau, Canadian Tire ou chez Patrick Morin ou encore, auprès de la compagnie EBI en contactant monsieur Robert Mandeville au (450) 880-0825.

Vous devez vous assurer auprès du commerçant que le bac soit conforme, c'est-à-dire qu'il puisse être levé automatiquement par le dispositif des camions qui procèdent à la collecte.

**Les deux bacs roulants sont obligatoires.**



**EBI**  
vous parle!



## RAPPEL

**En hiver,  
veuillez placer votre  
bac roulant, vos  
poubelles et sacs à  
ordures à l'intérieur  
de votre entrée pour  
faciliter le  
dénéigement.**



**Vous devez  
OBLIGATOIREMENT  
dénéiger votre bac ou  
vos poubelles.**

**Les bacs enneigés  
ne seront pas  
collectés.**

**INFORMEZ-VOUS!**

1 800 781-8111, poste 228  
[www.ebiqc.com](http://www.ebiqc.com)

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS OU OBJETS VOLUMINEUX

### Matières admissibles.....

- Meubles et matelas
- Baignoires, évier, lavabo et bols de toilette
- Toiles de piscines enroulées et attachées
- Électroménagers à l'exception des appareils de réfrigération et de climatisation ainsi que les déshumidificateurs\*
- Appareils électroniques (bouilloire, grille-pain, etc.)
- Branches d'une longueur de 1.5 m et d'un diamètre inférieur à 5 cm. Les branches doivent être attachées en fagots n'excédant pas 25 kg.
- Tapis enroulés d'une longueur de 1.5 m et d'un diamètre inférieur à 35 cm
- Plastiques agricoles entachés de terre (s'ils sont propres, ils peuvent être ramassés avec les matières recyclables, les mettre à côté des bacs bleus)
- Bicyclettes
- Barbecue sans la bonbonne de propane
- Téléviseurs
- Réservoirs à eau chaude

### Matières refusées.....

- Matériaux de construction (y compris les portes et les fenêtres)
- Pièces d'autos (y compris les pneus),
- Sacs et boîtes.

**Disposition des matières :** Sur la propriété devant la façade portant le n° civique et à l'extrémité de la voie publique sans empiéter sur celle-ci. Les matières doivent être déposées le jour de la collecte avant six heures du matin ou après dix-neuf heures la veille de la collecte.

**Important sur les remorques :** Afin d'éviter tout incident et confusion, les matières mises dans des remorques ne sont pas ramassées.

\*Les appareils de réfrigération, de climatisation ainsi que les déshumidificateurs sont ramassés sur appel par le Recyclo-Centre : **450 743-5224**.

Pour toute **information**, veuillez appeler au **450 743-2703**

**Voici les dates des collectes : 5 décembre 2013, 9 janvier et 6 février 2014**

## COLLECTE D'APPAREILS DE RÉFRIGÉRATION ET DE CLIMATISATION

Depuis juin 2007, un service GRATUIT de collecte sur appel d'appareils de réfrigération et de climatisation est offert à tous les citoyens des municipalités désirant se libérer d'appareils contenant des gaz halocarbures tels que réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, refroidisseurs d'eau et certains types de thermopompes.

### COMMENT bénéficier de cette nouvelle collecte ?

1. S'inscrire sur un circuit de collecte en téléphonant le Recyclo-Centre au 450 746-4559.
2. Prendre note de la date où votre collecte sera effectuée.
3. Déposer votre appareil près de votre résidence lors de cette journée.

Ces types d'appareils ne sont plus ramassés lors des collectes régulières d'encombrants. Grâce à cette nouvelle collecte, vos appareils seront réutilisés ou, conformément au Règlement sur les halocarbures, dépollués de leurs gaz avant de prendre le chemin des usines de recyclage.

## **PNEUS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION - dépôt avec frais (\$)**

**Ne pas confondre les objets encombrants avec la peinture, les huiles usées et autres matériaux** tels que portes, fenêtres, bois, bardeaux, gypse et clôtures.

Pour vous en départir communiquez avec une des entreprises suivantes pour connaître leurs frais applicables et leurs heures d'ouverture.

### **Pour les matériaux secs, les branches et les encombrants :**

**Location Sorel inc.** (Lou-Tec),  
370, rue du Collège  
450 742-3787

### **Pour le ciment, l'asphalte, la brique et la pierre :**

**Sintra inc.**,  
290, rue Monseigneur-Desranleau  
450 742-5993

### **Pour les matériaux secs, le ciment, l'asphalte, la brique et la pierre :**

**Danis Construction inc.**,  
13000, route Marie-Victorin  
450 742-5335

### **Pour la récupération de pneus :**

**Entrepôt du pneu**,  
143, Boulevard Fiset  
450-746-2700



## **PEINTURE - HUILE ET AUTRES (gratuit)**

### **Endroits de dépôt**

Peinture usagée

**Les marchands Rona de la région reprennent la peinture dans son contenant d'origine.**

Huile d'automobile usagée

**Vous pouvez aller la porter chez Canadian Tire.**

Disposition d'un ordinateur  
(si l'ordinateur est fonctionnel) :

**Recyclo-centre :**  
165, ave, de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy  
450 746-4559

(Si l'ordinateur ne fonctionne plus) :

**Bureau en gros :**  
Sorel-Tracy 450 743-3888

**Métaux**

**Matériaux Recyclés Sorel-Tracy**  
450 746-9309

**HEURES D'OUVERTURE**

HORAIRE D'HIVER

**BUREAU ADMINISTRATIF À L'HÔTEL DE VILLE**

Lundi au vendredi de : 08h30 à 12h00  
13h30 à 16h30

**TRAVAUX PUBLICS**

Lundi au vendredi de : 08h00 à 12h00  
13h00 à 17h00

**ADOPTION DU BUDGET 2014**

La séance spéciale pour l'adoption du budget pour l'année 2014 suivra immédiatement la séance ordinaire du Conseil municipal du 16 décembre 2013

**ABRIS D'AUTO**

Les abris d'auto temporaires sont autorisés sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. Prenez note que ces derniers ne peuvent être installés à moins de 3 pieds du trottoir et doivent aussi respecter toutes autres particularités.

**Pour plus d'informations communiquez au bureau de la Ville**

**STATIONNEMENT CHEMIN PUBLIC**

**Il est interdit de stationner** tout véhicule, entre **01h00 et 07h00 du matin**, du 15 novembre au 1<sup>er</sup> avril de l'année suivante sur tout chemin public ou place public.

**DÉNEIGEMENT**

Afin de nous permettre de vous offrir un meilleur service de déneigement et pour faciliter le travail des préposés, nous sollicitons votre collaboration en vous demandant, lorsque nous déblayons votre rue, de déplacer votre voiture avant le passage de la souffleuse à neige.

**Merci de votre collaboration !**

**PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL**

**Dates:** 16 décembre 2013 - 20 janvier 2014

**Heure :** 19h00 - début de la séance ordinaire

**SERVICES MUNICIPAUX**

**URGENCE : (POLICE ET INCENDIE)** 911

Police SQ : 450 310-4141

**INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY :**

Prévention 450 780-5600, p. 5200

Garage municipal, voirie : 450 743-4572

Secrétariat : 450 742-3744

Secrétariat : (télécopieur) 450 742-1315

**Courriel :** ville@vsjs.ca ••• **Site web :** www.vsjs.ca

Aréna : (loisirs) 450 743-3205

Piscine : 450 742-1172

Local du 3<sup>e</sup> âge : 450 743-5431

**MATIÈRES RÉSIDUELLES**

MRC Pierre-De Saurel : 450 743-2703

**USINE DE FILTRATION SAINT-JOSEPH-DE-SOREL**

1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy 450 743-7087

**MAIRE ET CONSEILLERS(ÈRES)**

- Olivar Gravel .....450 742.3148
- Serge Baron .....450 742.5818
- Jean-Guy Cournoyer .....450 743.8779
- Vincent Deguise .....450 742.4379
- Michel Latour .....450 746.8965
- Francine Parenteau .....450 746.0896
- Jacques Renaud.....450 743.7803

**AVERTISSEUR DE FUMÉE**

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résidant de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

**Information Municipale de Saint-Joseph-de-Sorel**

Tirage : 1 100 exemplaires

Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Ltée

Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Rédacteur en chef : Olivar Gravel

Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.